



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU LOT

Direction départementale des Territoires
du Lot

Cahors, le 12 février 2015

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Avis d'ouverture d'enquête publique sur la demande d'autorisation
présentée par M. Antoine CRUZ DOS SANTOS en vue de renouveler et d'étendre
l'exploitation de la carrière sur la commune de CRAYSSAC

Par arrêté préfectoral du 12 février 2015, une **enquête publique** d'une durée de 32 jours à dater **du 23 mars 2015 jusqu'au 23 avril 2015 inclus**, a été ordonnée sur la demande d'autorisation présentée par M. Antoine CRUZ DOS SANTOS, en vue de renouveler l'autorisation et d'étendre l'exploitation de la carrière située au lieu dit « Pech de Blanchard », section A1, parcelles n° 181p, 182p, 184 et 194p, sur le territoire de la commune de CRAYSSAC.

Un exemplaire du dossier comprenant une étude d'impact et l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement est déposé à la mairie de CRAYSSAC où il pourra être consulté sur place aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, par les personnes qui désireront en prendre connaissance.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés au secrétariat de la mairie de CRAYSSAC. Le dossier d'enquête dans son intégralité est publié sur le site internet de la Préfecture <http://www.lot.gouv.fr/> ainsi que l'avis émis par l'autorité environnementale.

Le public pourra prendre connaissance de ce dossier, consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur un registre d'enquête ouvert à cet effet et adresser toute correspondance durant toute l'enquête, aux jours et heures habituelles d'ouverture de la mairie de CRAYSSAC et aux jours et heures de permanence du commissaire-enquêteur à la mairie.

Monsieur Jean ZENI est désigné en qualité de commissaire-enquêteur chargé de l'enquête publique dans cette affaire.

Il sera présent au secrétariat de la mairie de CRAYSSAC:

- **lundi 23 mars 2015 de 14 heures à 17 heures,**
- **mardi 31 mars 2015 de 9 heures à 12 heures,**
- **samedi 11 avril 2015 de 9 heures à 12 heures,**
- **vendredi 17 avril 2015 de 9 heures à 12 heures,**
- **jeudi 23 avril 2015 de 9 heures à 12 heures.**

Horaires d'ouverture du Lundi au Jeudi : 8h30-12h00 / 13h30-17h00

Vendredi : 8h30-12h00-13h30/16h00

Tél. : 33 (0) 5 65.23 60 60 – fax : 33 (0) 5 65 23 61 61

Cité Administrative-127 quai Cavaignac-46009 Cahors cédex

Après la clôture de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public, pour une durée d'un an, à la mairie de CRAYSSAC ainsi qu'à la Direction départementale des territoires. Ces documents seront également publiés sur le site internet des services de l'Etat de la Préfecture du Lot: <http://www.lot.gouv.fr/>

La décision prise par le Préfet du Lot à l'issue de la procédure sera un arrêté d'autorisation assorti du respect de prescriptions ou un arrêté de refus du projet.

Pour le Directeur départemental
des territoires du Lot et par délégation
Le Secrétaire Général

Emmanuel DUFOUR